



CPAC INFOS

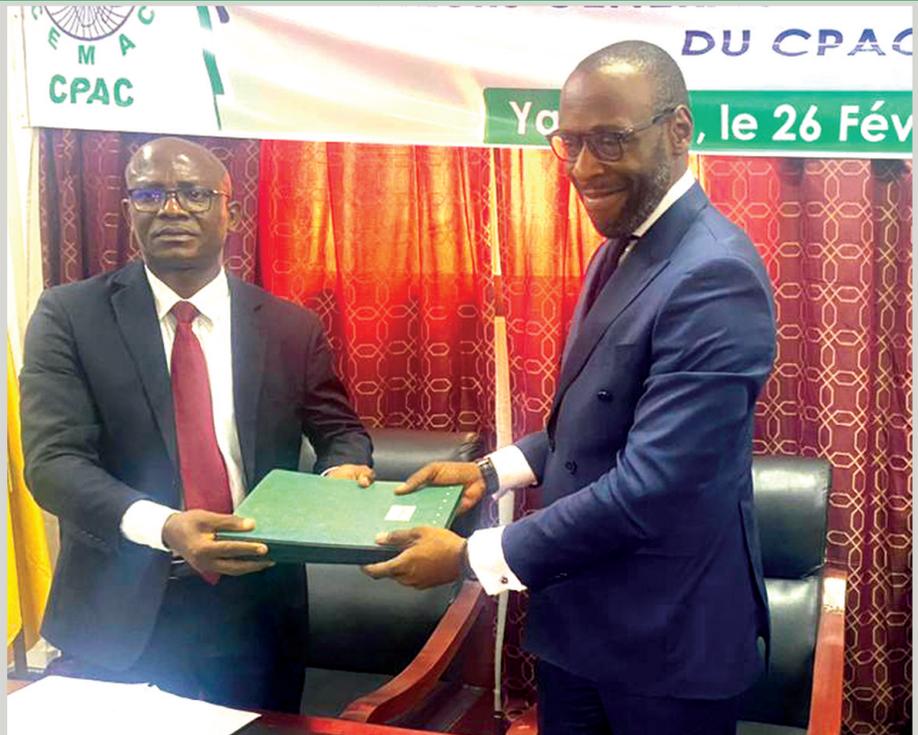
Pesticides

Bulletin d'information du Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale, N° 029 - Septembre-Octobre-Novembre 2024

Direction générale du Cpac

Jeannot Ghislain
MBOUROU

installé dans ses
fonctions de Directeur
Général



Stratégie d'import-substitution en Afrique Centrale :
**La contribution du Cpac lors
du trentenaire de la Cemac.**

Cpac - Minader

**Redynamisation
de la collaboration**



ANNONCE : La 6^{ème} session ordinaire d'homologation commune des pesticides en Afrique Centrale se tiendra du 19 au 21 novembre 2024 à Ndjamena, République du Tchad.

CMR



RCA



COG



GAB



GEQ



TCH



Sommaire

- P. 03.** Éditorial
Les chantiers qui attendent le nouveau Dg
- P. 04.** Direction générale du Cpac
Jeannot Ghislain Mbourou installé
- P. 06.** 15^{ème} édition de la Journée Cémac
Le Cpac joue bien sa partition
- P. 07.** Coopération Cpac-Irad
La définition des activités conjointes au menu des échanges
- P. 09.** Cameroun : Le Dg du Cpac en visite au Minader
Vers une collaboration renforcée !
- P. 11.** Activités sous-régionales
Jeannot Ghislain Mbourou chez le président de la Commission de la Cemac
- P. 12.** Stratégie d'import-substitution en zone Cemac
La contribution du Cpac
- P. 14.** Convention de coopération scientifique et technique entre le Cra-W et le Cpac
Une délégation du Cpac était à Gembloux, en Belgique
- P. 16.** Atelier tripartite Cpac-Minader-Irad
Renforcer le système de gestion des pesticides en zone Cemac
- P. 18.** Inventaire des principaux bassins de production agricoles et les pesticides associés en cours :
Enjeux et défis
- P. 21.** Contribution à la promotion des biopesticides en Afrique Centrale
Les conclusions d'une étude livrée
- P. 23.** 6^{ème} session ordinaire d'homologation des pesticides
Une cinquantaine de dossiers attendus
- P. 14.** Départ à la retraite : un vibrant hommage
Rendu à monsieur Romaie Mbairabe
- P. 24.** Obsèques de Bernard Boutsika Ngavet
Hommages de la Communauté au DG



B.P. 16344 Yaoundé - Tél.: +237 222 203 199
E-mail : dgcpac-dgcpac@yahoo.fr - Website : www.cpac-cemac.org
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jeannot Ghislain MBOUROU, Directeur Général
REDACTEUR EN CHEF : Jean-Blaise MOUDOUDOU
SECRETAIRE DE REDACTION : Serge N. LIALE
COORDONNATEUR DE REDACTION : Richard KENMOGNE
REDACTION : Jeannot Ghislain MBOUROU, Jean blaise MOUDOUDOU, Laurence T. NGARTOUBAM, Daniel FOTIO
INFOGRAVURE/IMPRESSION : GROUPE KERICOM INTERNATIONAL
Tél/whatsapp : +237 699923136 - Tirage : 400 ex

Les chantiers qui attendent le nouveau Dg



Chers lecteurs,

Je suis Monsieur Jeannot Ghislain MBOUROU, Gabonais et titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en géographie, option activités littorales et maritimes, obtenu à l'Université Omar Bongo de Libreville.

C'est avec une profonde gratitude que je m'adresse à vous aujourd'hui, après avoir été nommé directeur général du Comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale (Cpac) par le Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat de la Cemac, sur proposition de Son Excellence le Général de Brigade Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de la Transition, Président de la République gabonaise, chef de l'Etat, à qui je présente mes sincères remerciements pour la confiance qu'il a mise en ma modeste personne.

Ma prise de fonction, le 26 février 2024, sous la supervision du représentant de la Cemac, au Cameroun, a été marquée par une cérémonie de passation de service avec Monsieur Ovono Eyi Mezui Esaie, par ailleurs Secrétaire permanent du Comité des chefs de police de l'Afrique centrale (Ccpac) qui assurait l'intérim, après le décès de M. Bernard Boutsika Ngavet, à qui je tiens à rendre un vibrant hommage. Que son âme repose en paix !

Mes premières rencontres avec le personnel m'ont permis de poser un diagnostic à l'issue duquel ma vision se focalise non seulement sur le renforcement des axes de collaboration au niveau interne et externe, en vue d'améliorer la visibilité de l'Institution dans le domaine phytosanitaire, mais également sur l'assainissement de l'environnement et des systèmes

de productions agricoles dans l'espace Cemac.

Dans mon approche stratégique, j'ai entamé une tournée de prise de contact avec les autorités nationales et celles de la Cemac, notamment : Monsieur Gabriel Mbaïrobé, ministre de l'Agriculture et du Développement rural (Minader) du Cameroun ; Monsieur Nguismala Amza, ministre en charge de l'Agriculture de la Rca ; Monsieur Paul Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Congo ; le Dr Noé Woin, directeur général de l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad), sont ces interlocuteurs avec qui j'ai échangés ces derniers temps, pour partager notre vision.

Au terme de ces rencontres, une action forte a été posée, c'est l'organisation d'un atelier de collaboration tripartite (Cpac-Minader-Irad), à l'effet de renforcer le système de gestion des pesticides en zone Cemac en général et au Cameroun, en particulier.

Parmi les chantiers qui nous attendent, la maîtrise de la chaîne de valeurs dans la gestion des pesticides est cruciale. Il s'agit d'établir clairement les responsabilités de chaque acteur, d'identifier les points-clés d'intervention et de cartographier les solutions nécessaires, pour définir des programmes d'actions concertées.

De plus, l'élaboration d'un projet de règlement du nouveau statut du Cpac est primordiale, surtout après son érection en institution spécialisée. Ce document sera fondamental pour clarifier nos missions, élaborer un manuel de procédures et restructurer notre direction générale.

Fort de mes expériences professionnelles à la Cebevira et dans la fonction publique gabonaise, notre objectif est de faire de cette Institution une référence dans les domaines phytosanitaire et de la gestion des pesticides, à travers la mise en œuvre des projets à fort impact communautaire.

Je ne saurais conclure sans réitérer ma gratitude envers les chefs d'Etats de la Cemac, qui m'ont confié cette noble et exaltante mission, en tant que premier responsable d'une institution spécialisée de l'Ueac (Unions des Etats de l'Afrique centrale).

Pour finir, au regard de la situation qu'a connu le Cpac après une longue période d'intérim, la relance de la publication de notre revue trimestrielle vient à point nommé, pour nous remettre en phase avec les informations phytosanitaires.

Bonne lecture !

Mbourou Jeannot Ghislain
Directeur général du Cpac

Direction générale du Cpac

Jeannot Ghislain Mbourou installé

Par Liale Serge

Le lundi 26 février 2024, le représentant de la Cemac (Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale) au Cameroun a procédé à l'installation du nouveau directeur générale (Dg) du Comité Inter-États des pesticides de l'Afrique centrale (Cpac), dans la salle des conférences dudit Comité à Yaoundé au Cameroun. C'était en présence du personnel de la direction générale du Cpac et d'autres invités, parmi lesquels le représentant de l'ambassadeur de la République gabonaise au Cameroun, les représentants des administrations publiques camerounaises, le Président du Conseil d'administration du Cpac, le représentant du Conseil phytosanitaire interafricain/Union africaine, les Premiers Responsables des institutions communautaires de la Cemac, les membres de la commission sous-régionale d'homologation des pesticides, les membres du Conseil scientifique du Cpac.



Remise du parapheur au Dg entrant

C'est à la suite du décès brusque de Bernard Boutsika Ngavet, alors Dg du Cpac et l'intérim assuré par Monsieur Ovono Eyi Mezui Esaïe par ailleurs, Secrétaire Permanent du Comité des Chefs de Police de l'Afrique Centrale, pendant sept mois comme Dg, que le représentant de la Cemac a présidé la cérémonie de passation de service entre Ovono Eyi Mezui Esaïe et Jeannot Ghislain Mbourou nommé par décision n°01/24-Cemac-Cpac-Cce-15 du 02 février 2024, en qualité de Dg du Cpac, par le président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat de la Cemac, conformément à la proposition du gouvernement de la République gabonaise.

La cérémonie présidée par le représentant de la Cemac au Cameroun Boum Bissai Pierre-Guillaume, a commencé par l'exécution de l'hymne de la Cemac, puis la lecture de la décision de nomination, le portrait-robot du Dg-entrant, le discours du Dg-intérimaire (sortant), l'allocation du représentant de la Cemac, la signature des documents, l'installation du Dg, le mot de circonstance du Dg-entrant, la photo de famille et un cocktail offert par le Dg-entrant.

De la lecture de la décision de nomination et le portrait du Dg, prononcés par Ngomssi Liale du service de l'information, ont permis de savoir, qu'à travers ces deux communications, M. Jeannot Ghislain Mbourou est titulaire d'un diplôme



Au centre le représentant de la Cemac au Cameroun

d'études supérieure spécialisée en géographie option activités littorales et maritimes obtenu à l'université Omar Bongo de Libreville. Ingénieur des eaux et forêts, il a une expertise avérée en gestion et suivi-évaluation des projets de développement, qu'il a su faire valoir pendant de très longues années dans un premier temps dans la Fonction publique gabonaise en tant que : chargé d'études du Dg des pêches et de l'aquaculture ; responsable de la cellule statistiques ; avec une équipe pluridisciplinaire ; spécialiste en suivi-évaluation au Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture-*(Pspal/Bad)* ; au Projet de développement agricole et rural *(Pdar/Fida)* ; au Programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Gabon – premier sous-programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville *(Piaepal)* – volet eau potable/Bad ; au Projet d'appui au Programme graine phase I, en qualité d'expert en passation de marchés/Bad ; assistant technique local du Projet de Promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture en zone Cemac/Ppca-Cemac. Ensuite au niveau international au sein de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques *(Cebevirha)*, agence d'exécution de la Cemac basée à N'djamena *(Tchad)*, avant sa nomination il était chargé des questions de pêches. On apprendra aussi que, selon la décision de nomination, ce Dg poursuit le mandat de son prédécesseur débuté le 31 mars 2023.

Prenant la parole ensuite, le Dg-intérimaire a tenu à remercier tous ceux qui ont fait le déplacement, à l'occasion de cette cérémonie de passation de service. Ensuite il a invité l'assistance à d'observer une minute de silence pour la mémoire du défunt Dg, tout en rappelant le contexte de sa nomination en qualité d'intérimaire jusqu'à ce jour.

Outre la reconnaissance à l'égard du personnel pour sa franche collaboration durant son intérim, Ovono Eyi Mezui Esaïe a brièvement l'auditoire sur les activités qu'il a mené durant les sept mois passés à la tête de cette institution. Notamment la participation aux réunions statutaires pour la présentation du budget, l'organisation avec succès de la 5ème session d'homologation, etc. Il a conclu ses propos en suggérant à l'ancien employé de la Fonction publique gabonaise *(au niveau national)* et de la Cebevirha *(au niveau communautaire)*, de continuer à faire preuve de responsabilité, de rigueur et de sagesse, qui l'ont toujours caractérisé.

Au terme des paraphes et signatures des documents par les

deux directeurs généraux entrant et sortant, le représentant de la Cemac a procédé à la remise de l'ensemble des dossiers, Procès-Verbal de passation et à l'installation du nouveau Directeur général puis a par la suite prononcé son discours d'installation.

A l'entame de ses propos, Boum Bissaï Pierre-Guillaumea rappelé que c'est au nom du président de la Commission de la Cemac, Son Excellence Baltasar Engonga Edjo'o qu'il prenait la parole pour présider la présente cérémonie. Ensuite, il a adressé les remerciements les plus sincères aux autorités camerounaises, au premier rang desquelles son Excellence Paul Biya, président de la République du Cameroun, pour leur inaltérable bienveillance et sollicitude à l'égard des institutions communautaires. De même, il a félicité le Dg-sortant, qui a accompli la délicate charge de gestion des affaires courantes, avec responsabilité et honneur, dans un contexte trouble.

Au Dg-entrant, il a mentionné que son expertise, en matière de gestion et de suivi-évaluation des projets, constituent des atouts pour poursuivre efficacement l'œuvre entamée par ses prédécesseurs et qu'elle lui permettra de relever les nombreux défis auxquels le Cpac est confronté.

La dernière prise de parole était revenue à Mbourou Jeannot Ghislain, Dg-entrant, qui a bien voulu s'acquitter d'un devoir : celui de remercier son excellence le général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema, président de la Transition, Président de la République gabonaise, chef de l'Etat, qui lui a fait l'insigne honneur de lui accorder sa confiance, en le proposant à la nomination, par le président en exercice de la Conférence des chefs d'Etats de la Cemac, le 2 février 2024, en qualité de Dg du Cpac. Ses remerciements ont aussi été formulés à l'endroit de Ovono Eyi Mezui Esaïe, Dg intérimaire du Cpac pour le travail accompli, et aux personnalités présentes qui ont honoré de leur présence à la cérémonie malgré leurs nombreuses occupations.

S'adressant à ses nouveaux collaborateurs, l'ancien chef de service à la Cebevirha a rassuré, en précisant que seul le travail, la loyauté et les qualités intrinsèques, seront ses critères d'appréciation. Il a situé son action sous le signe du pragmatisme et de la proximité.

C'est au terme de ces différentes prises de parole que les invités ont été dirigés hors de la salle, pour la traditionnelle photo de famille, avant de partager un cocktail marquant le dernier point à l'ordre du jour.

15ème édition de la Journée Cémac

Le Cpac joue bien sa partition

Par Liale Serge

Placée sous le thème «30 ans d'expérience de la Cémac au service de l'intégration régionale : bilan et perspectives», la célébration de la 15ème édition de la Journée Cémac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) s'est tenue le 16 mars 2024, dans tous les pays-membres.

Les activités menées au sein des institutions communautaires basées à Yaoundé, en collaboration avec certains partenaires, en vue de célébrer cette journée, se sont déroulées du 14 au 16 mars 2024. Au programme il y avait, entre autres, des conférences-débats, des Journées portes-ouvertes (Jpo), des jeux-concours sur la connaissance de la Cémac, la radio et télédiffusion du message du président en exercice de la Conférence des chefs d'Etats de la Cémac, son excellence le Pr Archange Touadera. Avec, comme apothéose, une grande marche sportive qui a eu lieu le samedi 16 mars, etc.

Afin d'améliorer la visibilité du Cpac, pendant cette période, quelques outils de communication personnalisés aux effigies du Cpac ont été produits et distribués : stylos, chemises à rabat A3, blocs-notes, guides pratiques sur les méthodes de fabrication des biopesticides à base des plantes, guides d'homologations, plaquettes de présentation de l'Institution, etc.

En ce qui concerne les conférences-débats, le sous-thème défini et arrêté par le Cpac portait sur le «Développement des échanges commerciaux des produits agricoles, halieutiques et d'élevage, pour soutenir la stratégie d'import-substitution». Ce sous-thème a été présenté respectivement par le directeur général Monsieur Mbourou Jeannot Ghislain, à Bangui, et le directeur scientifique Moudoudou Jean-Blaise, à Yaoundé, au siège de la direction générale, le vendredi 15 mars, suivi d'un cocktail dinatoire entre le personnel et les invités. Pour la journée du 16 mars 2024, quelque personnel du Cpac s'est joint au reste des participants et aux officiels présents, afin de participer à la grande marche sportive, qui marquait ainsi la dernière articulation de la



Une vue des participants à la marche sportive

célébration de cette 15ème édition de la Journée Cémac. Au terme de cette marche, quelques kits de communication ont été distribués aux officiels et à quelques personnes présentes.

Pour rappel, c'est par acte additionnel n° 22/Cémac-Cce-09 du 25 juin 2008 que les chefs d'Etats des pays-membres avaient décidé de commémorer, le 16 mars de chaque année, la Journée de la Cémac.

Pendant la 41ème session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Ueac (Union des Etats d'Afrique centrale), tenue le 22 février 2024 à Bangui, en République centrafricaine (Rca), constatant que la journée Cémac 2024 marque les 30 années d'existence de l'organisation et la première du nouveau gouvernement, celui-ci a autorisé une célébration particulière et grandiose à son siège.

Dans cette perspective, le président de la Commission de la Cémac a convié les autres membres du gouvernement de la Commission, ainsi que les institutions, organes, institutions spécialisées et agences d'exécution de la Communauté, à participer à ces manifestations à Bangui, en Rca, du 14 au 16 mars 2024.

Coopération Cpac-Irad

La définition des activités conjointes au menu des échanges

Après sa prise de fonction le 26 février 2024, le directeur général du Comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale (Cpac) Mbourou Jeannot-Ghislain a été reçu en audience, au siège de l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad), en date du 05 juin 2024, par le Dr Noé Woin, directeur général de cet Institut. Une rencontre qui marque une étape importante dans la relance de la coopération scientifique et technique entre ces deux institutions. C'était en présence du Dr Ngome Francis, directeur général-adjoint de l'Irad, chargé de la recherche ; du Dr Ngando Georges, chargé de la coopération de l'Irad ; de Moudoudou Jean-Blaise, directeur scientifique du Cpac, entre autres.



M. Mbourou Jeannot Ghislain (g) Dg/Cpac et Dr Noé Woin, Dg/Irad(d)

D'emblée, il convient de signaler que la convention de coopération scientifique et technique, signée en juin 2012, entre le Cpac, institution spécialisée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) en charge de la gestion concertée des pesticides en Afrique centrale, et l'Irad, visait à promouvoir les échanges en matière de recherche scientifique, les évaluations des pesticides, le renforcement des capacités, la réalisation des programmes conjoints, la mobilisation des ressources



Une vue des participants

humaines et financières... Cependant, la mise en œuvre de cette convention a été jugée trop timide. Raison pour laquelle la nouvelle direction générale s'est résolument engagée à la rendre plus dynamique, en allant non seulement présenter les civilités aux premiers responsables de l'Irad, mais aussi et surtout réexaminer ladite convention, puis discuter sur les activités à conduire ensemble très prochainement, dans le cadre de cette relance.

Conscient des défis liés à la mise en œuvre de cette convention, le Dg/Cpac a informé son interlocuteur de l'organisation, courant juillet 2024, d'un atelier tripartite Cpac-Irad-Drcq (*Direction de la réglementation et du contrôle de qualité, qui est une direction technique du ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Cameroun*), en vue de l'élaboration d'une feuille de route relative aux activités de pré et post-homologation des pesticides en zone Cemac.

Au cours de cette rencontre, il s'agira particulièrement d'identifier les activités à mener

conjointement ; de mettre en place des stratégies, en vue de renforcer les capacités des agents des ministères en charge de l'Agriculture et des centres de recherche agronomique, dans une première phase le Congo, le Gabon et la Rca, sur la conduite des essais d'efficacité biologique ; de mettre en place un réseau d'échanges entre les institutions et les centres de recherche agronomique ; et élaborer une feuille de route relative à l'amélioration de la collaboration.

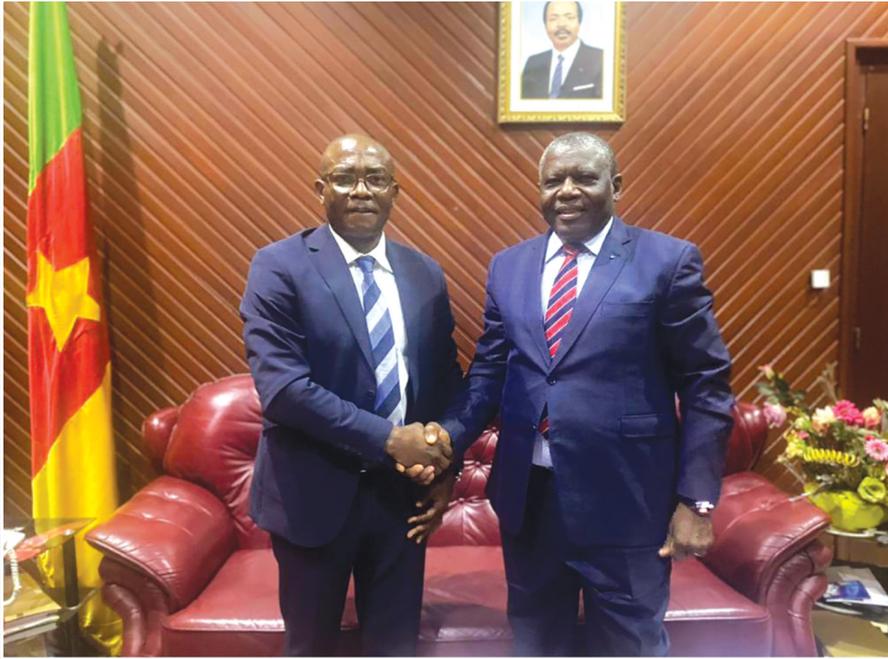
De son côté, le Dg de l'Irad a d'abord exprimé sa volonté à relancer cette coopération avec le Cpac et s'est engagé à ne ménager aucun effort, en vue de sa mise en œuvre effective. Ensuite, il a fait part de la disponibilité des experts de l'Irad à contribuer au renforcement des capacités des structures de la sous-région.

Cette séance de travail s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, se concluant par un échange de cadeaux et une photo de famille, afin d'immortaliser ce moment significatif pour l'avenir de la coopération entre le Cpac et l'Irad.

Cameroun : Le Dg du Cpac en visite au Minader Vers une collaboration renforcée !

Par Liale Serge et Fotio Daniel

Le directeur général du Comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale (Cpac) Monsieur Jeannot Ghislain Mbourou a été reçu en audience, le lundi 10 juin 2024, par le ministre camerounais de l'Agriculture et du Développement rural (Minader) Mbaïrobé Gabriel. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des civilités que le nouveau promu devait lui présenter, suite à sa récente nomination par la Conférence des chefs d'Etat de la Cemap. Elle marque aussi un pas significatif vers une collaboration renforcée entre le Cpac et le Minader, avec des implications potentielles pour la sécurité alimentaire et la gestion durable des pesticides dans la sous-région.



l'organisation, en juillet 2024, d'un atelier tripartite Cpac-Irad-Drcq (Direction de la réglementation et du contrôle de qualité), qui est une direction technique du Minader et a sollicité par la même occasion la mise à disposition des cadres du ministère pour participer à cet atelier. Il s'agira d'élaborer une feuille de route pour les activités de pré et post-homologation des pesticides dans la zone Cemap. Le Dg a également souligné qu'il compte sur l'expertise camerounaise pour soutenir les autres Etats de la sous-région, notamment par le renforcement des capacités des contrôleurs et inspecteurs phytosanitaires.

Le plan d'action de Monsieur Jeannot Ghislain Mbourou

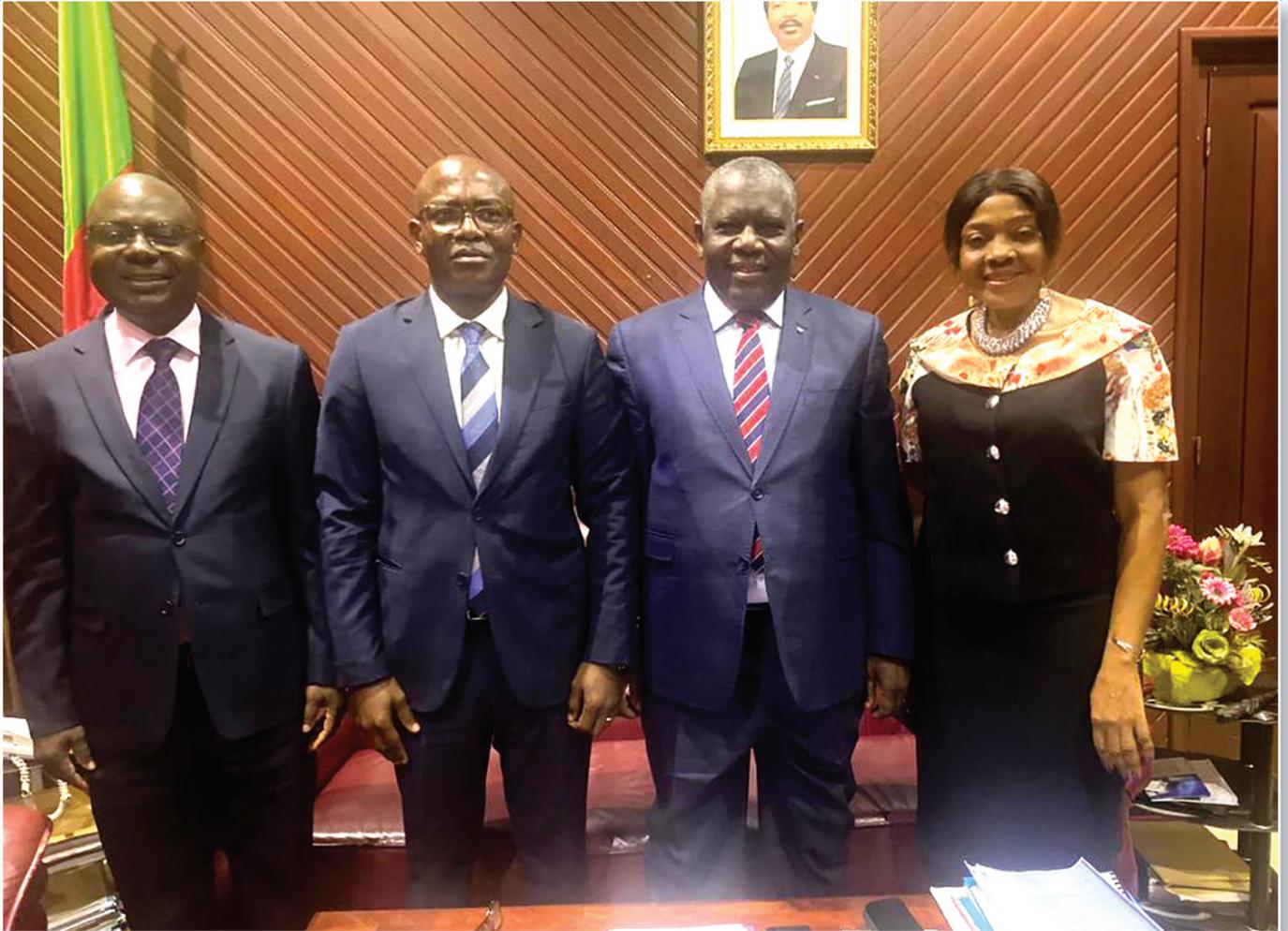
Pour terminer ses propos le Dg du Cpac a décliné quelques activités de son plan d'action à exécuter dans les mois à venir. Il s'agit d'abord de l'organisation, au mois de novembre 2024, d'un atelier sous-régional de renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs phytosanitaires des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemap). Il s'agira, à cette occasion, de la formation des formateurs. Ensuite, ce sera l'étude sur l'exposition des populations de la sous-région aux pesticides et engrais. Cette activité a commencé par l'identification des bassins de productions et des pratiques culturelles dans chaque Etat-

Dès le début de l'audience, Monsieur Mbaïrobé Gabriel a souhaité la bienvenue à ses hôtes et s'est saisi de cette occasion pour exprimer ses vives félicitations à Monsieur Jeannot Ghislain Mbourou, pour la confiance placée en lui, après une période de vacance à la tête du Cpac, depuis août 2023. Le ministre a également fait un bref rappel sur les fléaux dans le domaine, tout en évoquant les défis majeurs auxquels fait face le secteur agricole, notamment les problèmes réglementaires et leurs impacts sur la sécurité alimentaire et la santé publique. Sur la même lancée, il a salué le travail accompli par le Cpac dans l'élaboration d'une réglementation phytosanitaire sous-régionale.

Après avoir présenté ses collaborateurs, le Minader a cédé la

parole au nouveau Dg du Cpac Monsieur Jeannot Ghislain Mbourou. Ce dernier a profité de cette opportunité pour se présenter ainsi que les membres de sa délégation. Ensuite, il a expliqué le contexte de sa nomination et de sa prise de fonction, le 26 février 2024, sans oublier de remercier le Minader pour l'audience qui lui a été accordée, malgré ses multiples occupations.

S'agissant justement de cette audience, il a rappelé son objet, qui consistait à présenter ses civilités au premier responsable de l'Agriculture au Cameroun et à réfléchir sur un cadre de collaboration entre le Cpac et le Minader, avec l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad) du Cameroun comme partenaire-clé. A cet effet, il a annoncé à son interlocuteur de



une vue des participants à la rencontre

membre. Elle va se poursuivre par la collecte des échantillons de produits phytopharmaceutiques et d'engrais, de produits agricoles et d'eau dans les six Etats qui constituent la Cemac. Pour ce qui concerne l'analyse de ces échantillons, le Cpac compte solliciter le Laboratoire national d'analyse des pesticides du Minader et un laboratoire étranger, pour les analyses, des formulations de pesticides et des résidus de pesticides dans les produits agricoles à forte consommation.

Enfin, il s'agira de l'organisation d'un atelier sous-régional, en vue de valider l'étude de faisabilité du laboratoire d'analyse des pesticides de référence en zone Cemac : le Laboratoire inter-Etats d'analyse des pesticides en Afrique centrale (*Lieap*). Après un bref rappel du contexte de ce projet.

En réponse aux propositions de collaboration formulées par Jeannot Ghislain Mbourou, Mbaïrobé Gabriel s'est tout d'abord réjoui de

l'initiative de collaboration proposée par le Cpac, avant d'exprimer son enthousiasme et son engagement à soutenir ses initiatives. Comme quoi, le Minader reste disposé à accompagner cette institution à atteindre ses missions. Il a partagé des informations sur les projets en cours au sein de ce département ministériel, tels que l'étude sur l'exposition des populations aux pesticides. Par la même occasion, il a également révélé que le Cameroun avait été désigné par l'Union africaine comme centre d'excellence pour le contrôle des produits phytosanitaires en zone Cemac, tout en précisant que bien que le Laboratoire national d'analyse des pesticides rencontre certaines difficultés, il répondra aux sollicitations du Cpac.

A cet effet, le directeur de la Drcq a renchéri, en indiquant que le Minader a alloué des fonds supplémentaires pour la réalisation au Cameroun de la première phase

de cette activité, l'identification des bassins de production et les enquêtes sur les pratiques culturelles associées auxdits bassins.

En ce qui concerne le projet *Lieap*, le ministre a souligné les difficultés rencontrées par le Cameroun à contrôler toutes les entrées des pesticides sur le territoire national, puisqu'on retrouve une bonne quantité provenant d'un pays voisin, dans le cadre de la contrebande. Il a également informé la délégation du Cpac que le Cameroun dispose déjà de trois laboratoires d'analyses des pesticides et suggère au Cpac de s'en rapprocher, afin d'en tenir compte dans la réflexion qui est menée actuellement.

Pour conclure ses propos, le ministre Mbaïrobé Gabriel s'est dit satisfait de la rencontre et a réaffirmé le Cpac que ses portes lui restent ouvertes pour toute sollicitation. Cette audience s'est achevée par une séance de photo de famille.

Activités sous-régionales

Jeannot Ghislain Mbourou chez le président de la Commission de la Cemac

Par Liale Serge

En marge des travaux du Comité de pilotage de la Communauté économique régionale de l'Afrique centrale (Cer/Ac) tenus, du 03 au 07 juin, à Yaoundé (Cameroun), le président de la Commission de la Cemac (Pcom), Son Excellence Baltazar Engonga Edjo'o a reçu en audience, le 08 juin 2024, le Directeur Général du Comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale (Dg/Cpac) Jeannot Ghislain Mbourou. C'était en présence du représentant-résident de la Cemac au Cameroun Monsieur Pierre-Guillaume Boum Bissai.



De gauche à droite. Mbourou Jeannot Ghislain, Dg/Cpac et Son Excellence Monsieur Baltazar Engonga Edjo'o , président de la Commission Cemac

Tout a commencé par les civilités d'usage, au cours desquelles le Pcom a félicité son hôte pour sa nomination à la tête du Cpac, au terme d'une longue vacance intervenue en août 2023. En retour, ce dernier a présenté ses remerciements pour toutes les facilités mises en œuvre, en vue de sa prise de service, le 26 février 2024, suite à sa nomination par la Conférence des chefs d'Etat. Il a saisi cette occasion pour solliciter les sages et précieux conseils du Pcom, pour la conduite de sa mission, tout en partageant les activités menées depuis sa prise de fonction mais aussi les actions à réaliser par l'institution au cours des prochains mois. Il s'agit notamment : de la signature d'une convention de coopération scientifique et technique entre le Cpac et le Centre wallon de recherches agronomique (Cra-W) à Gembloux (Belgique) ; de la relance de la coopération entre le Cpac et l'Institut de recherche agricole pour le

développement (Irad) dans le cadre d'une convention de coopération scientifique et technique qui existe entre les deux parties ; l'organisation, courant juillet 2024, d'un atelier tripartite Cpac-Irad-Drcq (*Direction de la réglementation et du contrôle de qualité, qui est une direction technique du ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Cameroun*), en vue de l'élaboration d'une feuille de route relative aux activités de pré et post-homologation des pesticides en zone Cemac , l'étude de faisabilité du laboratoire d'analyse des pesticides de référence en zone Cemac.

Son Excellence Baltazar Engonga Edjo'o a à la suite de ces échanges réitéré à Jeannot Ghislain Mbourou sa confiance et l'a encouragé à travailler en synergie avec les autres institutions spécialisées de la Cemac et surtout à intégrer dans ces actions le partage d'expériences, dans la perspective de la rationalisation des Cer/Ac.

Stratégie d'import-substitution en zone Cemac

La contribution du Cpac

Par la Rédaction

Dans le cadre de la célébration du trentenaire de la Cemac à Bangui, le directeur général du Cpac (Dg/Cpac) Mbourou Jeannot Ghislain a présenté, le 14 mars 2024, la contribution du Cpac dans le développement des échanges commerciaux des produits agricoles, halieutiques et d'élevage, pour soutenir la stratégie d'import-substitution en zone Cemac

De la présentation d'un bref aperçu sur le secteur agricole, on aura retenu que l'agriculture est le principal secteur d'activité économique des pays membres de la Cemac, après le secteur des hydrocarbures, dont la production se développe aujourd'hui dans cinq pays sur six que compte la Communauté. Elle est composée essentiellement de deux groupes : l'agriculture de rente et l'agriculture vivrière.

Après avoir fait ce constat, l'exposé s'est appesanti sur la situation des échanges commerciaux des produits agricoles (*intra et extra-communautaire*), la comparaison des échanges commerciaux de produits agricoles, l'évolution des échanges commerciaux de la Cemac par rapport à d'autres Communautés économiques régionales (*Cer*), avant de décliner la contribution du Cpac à la stratégie d'import-substitution des produits du cru de la Cemac.

Contributions du Cpac à la stratégie d'import-substitution

Pour le Cpac, soutenir la stratégie d'import-substitution dans le domaine de la production agricole signifie contribuer à une production agricole en quantité et en qualité, tout en préservant la santé humaine et l'environnement. Plus spécifiquement, le Cpac contribue à la sécurité alimentaire ; au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Contributions à la sécurité alimentaire

Elles reposent sur le cadrage juridique dans le domaine phytosanitaire, et le cadrage technique et infrastructurel dans le



Transport des légumes pour exportations

domaine phytosanitaire S'agissant du cadrage juridique dans le domaine phytosanitaire, le Cpac, pour renforcer son dispositif juridique, a mis en place une Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en Afrique centrale. Il s'agit d'un document qui encadre le domaine des homologations. L'homologation étant une activité qui respecte les procédures édictées par les conventions internationales et qui produit les normes à la base des activités d'inspection et de contrôle. De même, le Cpac a mis en place des Comités nationaux de gestion des pesticides (*Cngp*), structure nationale de concertation et consultative dans la gestion des pesticides (*composée de plusieurs ministères*) ; une Commission sous-régionale d'homologation des pesticides (*Chp*), composée de douze experts dont deux par pays. Cette structure est chargée de statuer sur les demandes d'homologation de pesticides dans la sous-région ; une décision n° 013/19/Cemac/Cpac/Dg/Ds

interdisant la distribution, l'utilisation et le stockage de 54 pesticides en zone Cemac ; une décision n° 014/19/Cemac/Cpac/Dg/Ds réglementant l'importation, la distribution, l'utilisation, le conditionnement et le stockage de l'alachlore, des composés du tributylétain et du monocrotophos en zone Cemac.

Enfin, le Cpac a sensibilisé les Etats pour l'application effective des textes législatifs et réglementaires sous-régionaux et internationaux.

Pour ce qui est du cadrage technique et infrastructurel dans le domaine phytosanitaire, le Cpac a élaboré un Plan stratégique 2020-2025 décliné en cinq axes stratégiques, huit programmes et vingt-deux projets. Le plan stratégique est un document d'orientation, qui est en cours d'exécution. Le volet juridique, qui constitue l'axe I, est presque achevé. Le Cpac a également élaboré une carte agroécologique présentant à la fois les zones agroécologiques (*05*), la diversité des nuisibles par zone et la nature des sols. Cet outil est

indispensable à l'homologation des pesticides et à la veille phytosanitaire. En effet, un pesticide est homologué dans une zone sur une culture et contre un nuisible cible.

Dans ce même contexte, le Cpac a tenu, jusqu'à ce jour, cinq sessions d'homologation au cours desquelles, il a autorisé la mise sur le marché de 48 pesticides dont 31 herbicides, 10 insecticides, 03 fongicides, 01 molluscicide, 01 insecticide-acaricide, 01 régulateur de croissance et 01 produit d'hygiène publique. Il a également mis en place un projet de construction d'un laboratoire sous-régional d'analyse de pesticides et des résidus de pesticides. Ce laboratoire est un outil de contrôle de la qualité des pesticides, engrais et des produits agricoles, qui a pour but de contribuer à l'assainissement de la production agricole, à la protection de la santé et de l'environnement, à la compétitivité des produits agricoles notamment en réduisant les taux de refoulements des produits exportés ainsi que les pertes de devises.

Enfin, le Cpac a inventorié 178 postes de police phytosanitaires en zone Cemas, dont 58 ne sont pas fonctionnels. Ces postes sont chargés de conduire les activités d'inspection, de contrôle phytosanitaires (*végétaux et produits végétaux, pesticides, produire et vérifier les certificats phytosanitaires*).

Face à cette faiblesse, qui se caractérise par l'absence ou l'insuffisance de personnel qualifié, des outils et des infrastructures adéquates, le Cpac a monté un projet qui vise à élaborer une loi phytosanitaire cadre, pour permettre aux Etats d'élaborer ou d'actualiser leurs lois nationales ; élaborer un guide d'inspection et de contrôle phytosanitaire pour permettre aux Etats d'améliorer leur système d'inspection et de contrôle ; sensibiliser les Etats-membres sur cet état des lieux et vulgariser le guide ; renforcer les capacités des inspecteurs et des contrôleurs, notamment sur les procédures en vigueur sur la base du guide d'inspection et de contrôle phytosanitaire élaboré par le Cpac.

A cet effet, il convient de noter que le guide d'inspection et de contrôle phytosanitaire, ainsi que la loi phytosanitaire cadre, ont effectivement été élaborés, en partenariat avec les Etats et avec l'appui technique et financier des partenaires étrangers, notamment le Colead. Ils ont, ensuite, été validés et sont disponibles pour la vulgarisation.

Cependant, la sensibilisation des Etats-membres et le renforcement des capacités des agents de l'Etat, inspecteurs et contrôleurs, ont été reportés faute de financement ; l'état des lieux sur la gestion des pesticides récemment actualisé par le Cpac indique que près de 100 milliards de Fcfa sont dépensés par an pour l'importation de 43 000 tonnes en moyenne de pesticides et engrais. En réponse à cette perte de devises, le Cpac a fait des plaidoyers auprès des Etats-membres, afin de mettre en place des industries de fabrication des intrants chimiques (*exemple des engrais*) et encourage les opérateurs à développer les pesticides et engrais naturels.

Par ailleurs, le Cpac a organisé de 2016 à 2021, dans tous

les pays membres de la Cemas, des ateliers de renforcement des capacités des leaders paysans sur l'utilisation des pesticides.

Pour l'année 2024, le plan d'action du Cpac vise à évaluer le niveau de mise en œuvre de la gestion des pesticides, notamment les inspections et les contrôles, afin d'apporter les ajustements nécessaires en matière d'utilisation et d'homologation des pesticides. En effet, environ 500 échantillons d'eau, de végétaux, de produits végétaux, de produits transformés, de pesticides, seront prélevés cette année dans les bassins de production et les magasins de vente, pour analyses dans les laboratoires accrédités, afin d'établir les niveaux de conformité et de la bonne utilisation des pesticides dans les Etats-membres.

Développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement

Dans le cadre du développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, le Cpac a créé au sein de sa direction générale, un service dédié à la promotion des alternatives aux pesticides chimiques ; fait des plaidoyers auprès des Etats-membres, afin d'encourager les opérateurs à développer les pesticides et engrais naturels. Ce plaidoyer a pour l'instant abouti à une réduction d'environ 60% des frais d'homologation des alternatives aux pesticides comparativement à ceux des produits chimiques.

Par ailleurs, il fait des plaidoyers auprès des firmes phytopharmaceutiques implantées en zone Cemas, pour l'homologation des pesticides à risques réduits. Ce plaidoyer a abouti, au cours de la 5ème session d'homologation tenue à Brazzaville (*République du Congo*), à l'homologation d'un biopesticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

En perspective, le Cpac compte développer des partenariats, aux fins de renforcer sa contribution à la stratégie d'import-substitution. Question de : (i) donner de l'envergure aux homologations, en autorisant plus de pesticides de qualité sur le marché de la sous-région, d'une part, afin d'assainir davantage la production agricole et de réduire les refoulements des produits agricoles de la sous-région sur les marchés internationaux, d'autre part ; (ii) mettre l'accent sur la vulgarisation dans les Etats-membres de la directive sur la loi phytosanitaire harmonisée et la directive sur l'inspection et le contrôle phytosanitaire, afin d'actualiser leurs lois phytosanitaires nationales, ainsi que d'élaborer leurs manuels d'inspection et de contrôle phytosanitaire; (iii) faire de la sensibilisation auprès des Etats-membres et renforcer les capacités des inspecteurs et contrôleurs phytosanitaires ; (iv) élaborer un projet de renforcement des dispositifs (équipements des postes de police phytosanitaires) d'inspection et de contrôle au niveau sous-régional ; (v) contractualiser avec un laboratoire de renom, pour les analyses des échantillons en vue de la contre-expertise.

Convention de coopération scientifique et technique entre le Cra-W et le Cpac

Une délégation du Cpac était à Gembloux, en Belgique



Signature de la convention

Du 23 au 27 mars 2024, une délégation du Comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale (Cpac), conduite par son directeur général, a séjourné à Gembloux (Belgique), dans le cadre d'une mission de visite des laboratoires du Centre wallon de recherches agronomique (Cra-W) et de la signature d'une convention de coopération scientifique et technique entre les institutions. C'était en présence du directeur général Georges Sinnaeve ; du directeur scientifique Olivier Pigeon ; du chef de département connaissance et valorisation des produits Gilbert Berben ; du directeur d'étude du département agriculture et milieu naturel Pierre Hucorne ; du directeur d'étude Gilles Rousseau ; du chef de projet Mme Alodie Blondel pour le Cpac, il y avait le directeur général Jeannot Ghislain Mbourou et son directeur scientifique Moudoudou Jean Blaise.

Les travaux ont démarré par l'adoption de l'ordre du jour, suivi des civilités d'usages ; du mot de la direction scientifique du Cra-W, représentant le directeur général ; des présentations des objectifs de la mission, du Cpac, Cra-W ; de la signature de la convention ; et enfin, de la visite des laboratoires.

Par ailleurs, le Dg a également présenté les attentes du Cpac vis-à-vis du Cra-W, dans l'accompagnement de la mise en œuvre du projet intitulé «*Evaluation de l'impact de la gestion des pesticides sur la santé des consommateurs et sur l'environnement de l'Afrique centrale*». Selon lui, il s'agira de mesurer le niveau d'exposition des populations et de l'environnement de la zone Cemac, à travers les

analyses des pesticides, des produits agricoles, des sols et des eaux.

La présentation du Cpac a été faite par le directeur scientifique (Ds) autour de quatre points essentiels, à savoir : le contexte de la création du Cpac, les objectifs et la mission assignée au Cpac, les problèmes phytosanitaires en Afrique centrale et les perspectives.

Convention de coopération scientifique et technique

Initié en juin 2023 par le Cpac, le projet de convention de coopération scientifique et technique avait déjà fait l'objet de plusieurs échanges en ligne entre les deux parties. Les échanges ont porté essentiellement sur la forme et le fond du projet de document.

Les domaines de coopération

couverts concernent les analyses des formulations de pesticides et des biocides ; les analyses des résidus de pesticides dans les végétaux, produits végétaux, sols et eaux ; l'assistance aux Etats-membres de la Cemac dans la mise en place des laboratoires nationaux ; les renforcements des capacités du personnel de laboratoire des pays de la zone Cemac ; et l'appui technique dans la mise en place d'un laboratoire d'analyse des pesticides et des résidus de pesticides en Afrique centrale.

Au terme de la relecture du projet de convention et des amendements convenus, le directeur général du Cra-W Georges Sinnaeve, et le directeur général du Cpac Jeannot Ghislain Mbourou ont procédé à la signature dudit projet. Puis, s'en est suivi la visite des laboratoires de



Une vue de l'assistance lors de la signature de convention

l'unité de produits de protection de contrôle et des résidus du Cra-W, la traditionnelle photo de famille.

Visite des laboratoires de l'unité produits de protection, de contrôle et résidus du Cra-W

Au total, quatre laboratoires, une salle de préparation de substrats, quelques salles des chromatographes et un lieu de stockage des déchets, ont été visités. Les quatre laboratoires visités sont : analyse des formulations de pesticides ; analyse des moustiquaires pour les biocides ; analyse des semences ; analyse des résidus.

Les acquis de la mission

La présente mission a permis au Cpac d'améliorer sa visibilité au niveau international, à travers ses échanges avec les partenaires techniques ; d'acquérir des connaissances supplémentaires, notamment sur les domaines d'action des partenaires et les opportunités que le Cra-W offre dans les évaluations des méthodes d'analyse ; de contractualiser avec un laboratoire de haut niveau pour les analyses de contre-expertises, dans le domaine phytosanitaire ; d'arrêter la méthodologie de mise en œuvre des activités de diagnostic des échantillons relatif au plan d'action 2024 ; de disposer d'une convention de coopération scientifique avec un partenaire international ; d'obtenir des prix préférentiels sur les frais d'analyse des échantillons en provenance du Cpac ; d'obtenir l'appui technique du Cra-W pour la mise en place du Laboratoire de référence inter-Etats des pesticides et des résidus des pesticides en Afrique centrale ; d'obtenir l'appui

technique du Cra-W dans le renforcement des capacités des ressources humaines (*Cpac et Etats-membres*) relatifs au domaine des analyses des pesticides et résidus des pesticides.

Conclusion

La mission s'est déroulée dans de bonnes conditions et a constitué une étape décisive dans la mise en œuvre du plan d'action 2024 du Cpac, d'une part et celle du projet laboratoire inter-Etats d'analyse de pesticides et de résidus des pesticides d'autre part, par sa matérialisation, à travers la convention de coopération signée.

Cette convention constitue la première dans le domaine des laboratoires d'analyse des pesticides. Des échanges avec les experts s'est dégagé surtout un intérêt réel pour le soutien du Cra-W, en renforcement des capacités des agents des pays-membres qui interviennent dans le domaine des contrôles qualité des pesticides et résidus.

S'il est vrai que le Cpac est en train de réussir à donner sa visibilité à l'international, il n'en demeure pas moins vrai qu'une action d'envergure doit être entreprise par le Cpac auprès des pays-membres, pour mettre en place un système de laboratoire qui réponde aux exigences techniques en la matière.

A cet effet, la mise en place d'un laboratoire de référence d'analyse des pesticides et résidus des pesticides constituera l'aboutissement de cette mission d'envergure.

Commencée à 9h00, la séance de travail s'est achevée à 16h00, dans une ambiance très fraternelle et à la satisfaction de toutes les parties.

Atelier tripartite Cpac-Minader-Irad

Renforcer le système de gestion des pesticides en zone Cemac

Par Moudoudou Jean Blaise



Mbourou, directeur général ; Moudoudou Jean Blaise, directeur scientifique ; Mme Ngartoubam Telnoudji Laurence, chef de service de la réglementation et de la coopération ; Fotio Daniel, chef de service des homologations ; Mme Mbe Emame Marie-Ange Eve, service du laboratoire ; Bassanganam Jean Richard, contrôleur financier ; Osa Ondjaga Mba Pergentino, agent comptable ; Mme Nké Mala Miriam épouse Libong, secrétaire particulière ; Metogo Metogo Thomas, cellule informatique.

Les objectifs de la tripartite

La partie technique de l'atelier a commencé par la mise en place d'un bureau pour la conduite des travaux. Il était constitué d'un président et de deux rapporteurs. Président : Nying Charles Shey (*Minader*) ; 1er rapporteur : Mme Ngartoubam Telnoudji Laurence (*Cpac*) ; 2ème rapporteur : Dr Akoutou Mvondo Etienne (*Irad*).

Les travaux ont commencé par une série de présentations portant, essentiellement sur les objectifs de l'atelier ; la présentation des défis du Cpac en zone Cemac ; l'état de mise en œuvre des résolutions issues de l'atelier du 15 juillet 2020 ; les problèmes phytosanitaires au Cameroun ; la présentation de la procédure de conduite des essais au Cameroun ; la procédure d'homologation des produits de protection des plantes au Cameroun ; le système d'inspection et de contrôles phytosanitaires au Cameroun.

Ces présentations ont suscité des questionnements de la part des participants dont quelques-unes portaient sur :

- Pourquoi, en 18 années, le Cpac n'a reçu que 64 dossiers de demande d'homologation ?
- Pourquoi le Cpi n'est-il pas cité dans la présentation du Cpac ?
- Le Cpac fait-il l'extension des produits homologués par le Cameroun ou le Cpac reprend les produits homologués au Cameroun ?
- Quand une firme soumet son produit pour essai de bioefficacité à l'Irad, le

Présidée par le directeur de la réglementation et du contrôle qualité des intrants agricoles (Drcq), représentant le ministre camerounais de l'Agriculture et du Développement rural (Minader), membre de la Commission sous-régionale d'homologation des pesticides (Chp), Nying Charles Shey, un atelier de concertation tripartite Cpac-Minader-Irad s'est tenu, dans la salle de conférences de l'Hôtel Framotel à Kribi, République du Cameroun. Cette réunion avait pour objectif principal de mettre en place une base de collaboration entre les trois parties, à l'effet de renforcer le système de gestion des pesticides en zone Cemac en général et au Cameroun, en particulier. Commencés le 05 juillet à 10 heures, les travaux, dont la modération était assurée par le directeur scientifique du Cpac, ont été clôturés le 06 juillet 2024, à 13 heures 30 minutes, par le Dg du Cpac. Au terme des travaux, des recommandations ont été formulées.

Ont pris part aux travaux, les institutions concernées. Pour le Minader : Nying Charles Shey, Drcq et membre de la Chp ; Nya Edouard, sous-directeur, chef du Laboratoire national d'analyse diagnostique des produits et intrants agricoles (Lnad) ; Ottou Bomba Luc, chef de service de la réglementation des pesticides, membre de la Chp ; Esono Biwolé Luc, inspecteur phytosanitaire assermenté, chef régional de contrôle de qualité des produits et intrants agricoles de la Région du Sud ; Mme Daknou Lentcheu Irène Christiane, chef de service adjoint de la réglementation des pesticides ; Pour l'Institut de recherche agricole pour le développement (*Irad*) : Dr Ehabe Eugène E., directeur de recherche, directeur des politiques et de la programmation ; Dr Akoutou Mvondo Etienne, Chargé de Recherche. Pour le conseil scientifique/Cameroun : Dr Kuate Jean, maître de recherche ; Aoudou Joswa, chef de la brigade nationale des inspections environnementales, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (*Minepded*). Pour les invités : Dr Nyassé Salomon, directeur de recherche ; Dr Bayendi Loudit Sandrine Mariella, secrétaire scientifique et représentante du Conseil phytosanitaire inter-africain pour l'Union africaine (*Cpi-Ua*). Pour le Cpac : Jeannot Ghislain



Minader est-il informé ou pas ?

- Est-ce que le produit de référence est choisi par l'Irad ou proposé par la firme ?
- Y a-t-il une synergie entre les inspecteurs phytosanitaires du Cameroun, du Gabon et de la Guinée-équatoriale ?
- Peut-on avoir sur le même site des parcelles d'essais différents ?
- Est-ce qu'avant la conduite d'un essai de bioefficacité, des analyses de conformité des échantillons sont faites au préalable ?
- Quelles sont les raisons de la variation des cycles d'essais ?
- Comment se fait l'inspection et le contrôle chez les grands utilisateurs de pesticides ?
- Comment authentifier les rapports d'efficacité biologique des dossiers de demande d'homologation que le Cpac reçoit ?

Quelques éléments de réponses ont été apportés à ces questionnements :

- a) S'agissant du nombre de dossiers reçus par le Cpac, en 18 ans, les responsabilités peuvent être portées à deux niveaux. D'abord, au niveau du Cpac, quelques faiblesses ont été observées après sa création en 2007. C'est dire que la réglementation seule ne suffisait pas, il fallait certains préalables comme la mise en place d'une commission d'homologation. En plus, Il a été noté un manque de ressources humaines qualifiées au départ; ce qui a suscité la méfiance des parties prenantes. Ensuite, au niveau des Etats, (i) l'adhésion des États-membres était faible; (ii) l'insuffisance de la volonté politique des Etats à accompagner le Cpac. Des plaidoyers faits par le Cpac auprès des Etats sont restés vains et (iii) les firmes ont hésité à déposer les dossiers au Cpac par soucis de ne pas pouvoir obtenir le permis d'importation auprès des autorités nationales notamment le camerounais.
- b) Le fait que le Cpi ne soit pas cité dans l'exposé du Cpac relève du fait que la présentation a été élaborée compte tenu de la problématique à traiter. A cet effet, il a été considéré ici que les participants connaissent déjà assez bien le Cpac et savent que le Cpi fait partie intégrante des acteurs impliqués dans la procédure de création du Cpac.
- c) Pour le produit de référence, il est choisi par l'Irad sur la base de l'index phytosanitaire, de la matière active ou d'une formulation similaire au produit à tester.
- d) Pour ce qui est de la synergie entre les inspecteurs du Cameroun, du Gabon et de la Guinée-équatoriale, la Drcq a mentionné l'existence de postes frontaliers conjoints à Ntam (République du Congo) et Ekok/Mfum (Nigeria). Une

collaboration existe également entre les postes d'Abang-Minko (Cameroun) et d'Eborro (Gabon).

e) Pour ce qui est de l'analyse de conformité des échantillons avant la conduite des essais de bioefficacité, elle relève de la compétence du Minader.

d) S'agissant de l'authentification des rapports d'efficacité biologique des dossiers de demande d'homologation que le Cpac reçoit, ce dernier devra solliciter une copie du rapport original sous pli fermé, pour comparaison auprès du Minader. En outre, le système d'inspection et de contrôle phytosanitaires au Cameroun est un domaine plus ou moins bien coordonné. Cependant, les moyens manquent pour mener à bien les activités destinées à contrecarrer la contrebande.

Aussi, pour les essais qui sont conduits dans les autres pays, il pourrait être mis en place au Cameroun un autre essai parallèle, visant les mêmes objectifs, afin d'avoir une analyse statistique comparative, en attendant que le niveau du pays concerné soit relevé.

Des discussions autour des stratégies à mettre en place, en vue de renforcer les capacités des autres Etats dans le domaine de la conduite des essais d'efficacité biologique ont été menées. Il a été convenu à cet effet de la mise en place d'une équipe de travail constituée de trois personnes par structure et de l'élaboration des termes de référence.

A l'issue des travaux, les termes de référence relatifs à la mise en place de l'équipe projet ont été élaborés, examinés et validés.

Recommandations

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

Au Minader : de mettre à la disposition de l'Irad et du Cpac la liste actualisée des produits homologués. En plus, la Drcq devra être le porte-parole du Cpac auprès du Minader, pour des questions relatives aux homologations des pesticides ;

A l'Irad : d'exiger les bulletins d'analyse des échantillons, avant la mise en place des essais.

Au Cpac : de renforcer les capacités des systèmes d'inspection et de contrôles phytosanitaires de la zone Cemap ; compléter le tableau sur l'état de mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier du 15 juillet 2020 à Douala par les avancées relatives au projet Cpac-Prasac sur l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire de la gestion des pesticides ; appuyer les Instituts de recherche de la sous-région dans la mise en place des vergers dédiés aux tests de bioefficacité ; saisir les autorités nationales pour la désignation des membres de l'équipe projet ;

Au Minader et à l'Irad : de restaurer les calendriers des descentes conjointes sur le terrain ; s'assurer que les échantillons soient transmis à l'Irad par le Minader en lieu et place du promoteur.

Au Minader, à l'Irad et au Cpac : de mettre en place une équipe de travail constituée de trois personnes par structure et un membre du Cpi-Ua, afin d'élaborer une procédure générale de conduite des essais ainsi que des documents modèles de rapport d'efficacité biologique ; élaborer des termes de référence pour définir le mandat de l'équipe ; renforcer le cadre juridique relatif à la conduite des essais d'efficacité biologique dans les autres Etats.

Enjeux et défis

Par Jean Blaise MOUDOUDOU,
Directeur Scientifique

I. Inventaire des principaux bassins de production agricoles et les pesticides associés en zone CEMAC



Figure 1 : Activité d'inventaire au Congo

Les pesticides sont des produits destinés à contrôler les organismes nuisibles. Du point de vue réglementaire, certains sont utilisés pour la protection des végétaux (produits phytopharmaceutiques) tandis que d'autres le sont pour préserver la santé humaine et animale (biocides).

Cependant, le rôle du pesticide en protection des végétaux est plus étendu et exige de mettre en œuvre tous les moyens juridiques (conventions internationales, directives, réglementations phytosanitaires, lois phytosanitaires, etc.), administratifs, techniques et logistiques disponibles pour sauvegarder la santé des végétaux et produits végétaux notamment celles des plantes cultivées.

En effet, l'utilisation de ces produits peut comporter des risques de santé pour les cultures (risque de phytotoxicité et d'efficacité), les agriculteurs et le personnel chargé de la manipulation, les consommateurs et l'environnement. En raison desdits risques, le législateur a été amené à établir un système

de contrôle spécifique sur des bases juridiques adéquates.

Pour pallier ces risques, il existe en zone CEMAC, un ensemble de textes juridiques pour encadrer les activités phytosanitaires notamment, la réglementation commune sur l'homologation des pesticides en Afrique Centrale et ses annexes, particulièrement les directives fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires.

C'est en application de ces textes que le contrôle phytosanitaire trouve son importance dans la distribution et l'utilisation des pesticides, permettant ainsi le cas échéant de corriger un certain nombre de manquements dans le régime d'autorisation de ces produits (restriction d'usages, restriction de dose, retrait de l'autorisation de mise sur le marché, réajustement des mesures complémentaires de gestion des risques et des textes réglementaires).

De ce fait, le Comité inter-Etat des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC), institution spécialisée, dont les six (06) pays d'Afrique Centrale sont membres trouve dans sa mission principale d'aider les États membres à établir des mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales et à leur permettre de se protéger contre les risques découlant de l'importation incontrôlée des produits chimiques et de leurs mauvaises utilisations. En effet, le CPAC en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers a réalisé ces dernières années des études sur l'état des lieux de la gestion des pesticides dans les six pays membres afin de mieux cerner leurs besoins et ainsi les prioriser dans sa planification stratégique.

Il en est ressorti, entre autres, que le volume d'importation des produits pesticides en zone CEMAC entre 2017 et 2020 était de 169 304,55 tonnes pour une valeur monétaire de plus de 400 milliards de Francs



Figure 2 : Activité d'inventaire en Guinée Equatoriale

CFA. Aussi, il est enregistré depuis une dizaine d'année quelques refoulements des cargaisons de fruits d'Afrique Centrale aux entrées de l'Union Européenne (UE) à cause de la présence de nuisibles, de certificats phytosanitaires non conformes et de présence de résidus de pesticides à des niveaux questionnables.

Ce diagnostic a donc permis d'identifier les contraintes, les forces et les faiblesses liées à la gestion des pesticides dans les États membres, qui à leur tour ont conduit à l'élaboration du Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC. Ce plan stratégique met un accent particulier sur le contrôle et la surveillance dont le but est de préserver le commerce, la santé humaine, animale et l'environnement.

Subséquent, dans le cadre du prolongement des activités de contrôle des pesticides et l'identification des moyens administratifs qui régissent leurs circulations et leurs usages dans chaque État membre, le CPAC en collaboration avec les Organisations Nationales de Protection des Végétaux (ONPV) des pays membres de

la CEMAC, a organisé de mai à juillet 2024, des missions dans l'ensemble de la sous-région. L'objectif étant d'inventorier les pesticides en circulation dans les principaux bassins de production en vue d'évaluer leurs impacts sur la santé des consommateurs et l'environnement.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Identifier et recenser les différents bassins de production de la zone CEMAC ;
- Identifier et recenser les pesticides et les engrais utilisés dans chaque bassin de production ;
- Identifier et recenser les différentes cultures de chaque bassin de production ;
- Collecter les échantillons de pesticides, de produits agricoles, d'eau et de sols de chaque bassin de production ;
- Faire analyser les différents échantillons collectés dans un laboratoire accrédité ;
- Evaluer les niveaux d'exposition des consommateurs et de l'environnement aux pesticides.

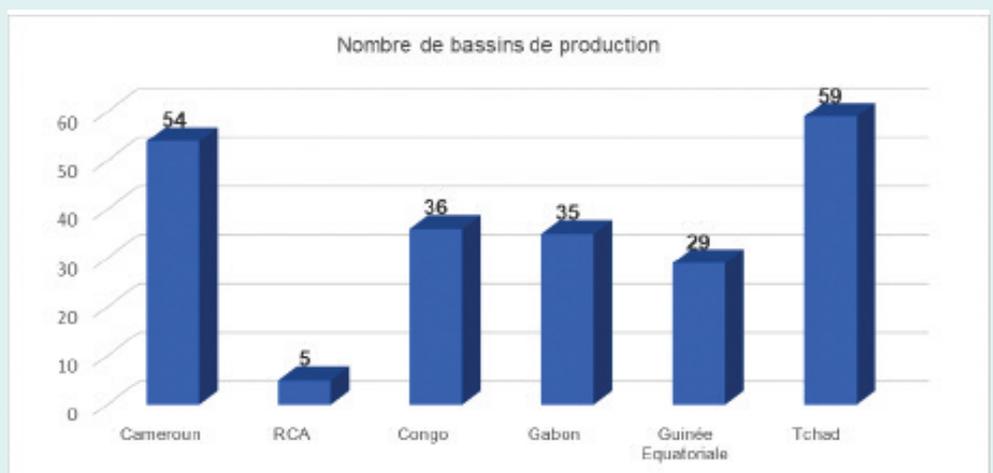
II. Traitement des données d'inventaire



Figure 3 : Une vue des participants du CPAC (de droite à gauche, le Directeur Général à la 3ème position)

Du 17 au 22 septembre 2024, une délégation des Experts du CPAC conduite par le Directeur Général s'est rendue à EBOLOWA, dans la Région Sud du Cameroun en vue de traiter les données collectées dans les Etats. Après quatre (04) journées de travail intense, il est ressorti que la zone CEMAC compte 218 principaux de bassins production où sont pulvérisés plusieurs types de formulations de pesticides. Le Tchad est le pays qui compte le plus de bassins de production avec 59, suivi du

Cameroun qui en disposent 54 principaux bassins de production. Le Congo venant en troisième position avec 36 bassins dont le principal est Saris-Congo avec plus de 12 500 ha. Le Gabon et la Guinée Equatoriale quant à eux en comptent respectivement 35 et 29. Par ailleurs, la RCA, compte tenu des problèmes socio-politiques, on n'a pu que compter 5 principaux bassins de production avec une superficie totale de 3 930,8 ha. Quant aux principales cultures recensées dans ces bassins de production, elles peuvent être classées en deux (02) groupes. Il s'agit des cultures vivrières et des cultures de rente. Concernant les cultures vivrières, l'on trouve principalement le manioc, le maïs, la tomate, le poivron, l'aubergine, le chou, la laitue, etc.... Pour les cultures de rente, il a été principalement identifié la canne à sucre, le palmier à huile, le cacao, la banane, etc. De toutes ces cultures recensées en zone CEMAC, le maïs, le manioc et la tomate sont les plus répandus dans les bassins de production.



III. Collecte et analyse des échantillons

L'activité de collecte et d'analyse des échantillons relatifs à l'utilisation des produits agrochimiques sera la prochaine étape et contribuera à assainir le domaine de l'Agriculture en général et le secteur phytosanitaire en particulier. Elle donnera lieu à plusieurs types de bénéficiaires.

- Les États membres de la zone CEMAC à travers la baisse des refoulements des produits agricoles exportés et des intoxications causées par les produits agrochimiques, l'augmentation des devises ;
- Les producteurs qui bénéficieront de plus en plus des produits agrochimiques de qualité et d'un marché favorable à leurs activités ;
- Les opérateurs économiques qui verront leurs capacités d'exportation de produits agricoles s'accroître du fait du maintien de leur marché ou de la conquête de nouveaux marchés ;
- Les populations de la sous-région qui bénéficieront des produits de consommation conformes aux normes de qualité en vigueur.

La collecte des échantillons sera assurée par l'ONPV de chaque État membre, en collaboration avec le CPAC, selon les quatre (04) étapes ci-après :

- Étape 1 : Collecter les échantillons de pesticides et d'engrais afin de vérifier leur qualité. Il s'agira également dans chaque bassin de production de collecter les échantillons de produits agricoles (bord-champ et marché), d'eau et de sols afin de vérifier leur conformité.
- Étape 2 : Faire analyser les différents échantillons collectés dans un laboratoire accrédité.
- Étape 3 : Analyser et interpréter les résultats du contrôle analytique des échantillons, et conclure sur le respect des dispositions réglementaires en vigueur, les niveaux d'exposition des



Figure 4 : Vue sur un champ de maïs au Gabon

consommateurs à travers l'alimentation et de l'environnement.

- Étape 4 : Organiser un atelier sous régional de validation des études.

Conclusion

Cette activité d'inventaire constitue un préalable pour la stratégie de surveillance et contrôle phytosanitaires en Afrique Centrale. Elle nous permettra de mesurer l'impact de l'utilisation des pesticides sur la santé des consommateurs et sur l'environnement. En l'occurrence, déterminer :

- Les différents types de formulations de pesticides en circulation ;
- Les niveaux d'exposition des populations aux

pesticides ;

- Les niveaux de contamination de l'environnement des grands bassins de production de la sous-région ;
- L'état de besoin des centres de recherche agronomique ;
- La qualité des pesticides distribués.

Ce diagnostic permettra au CPAC de mettre en place des stratégies pour apporter les mesures correctives en tant que de besoin.

Contribution à la promotion des biopesticides en Afrique centrale :

Les conclusions d'une étude livrée

Par : L. T. Ngartoubam,
Entomologiste/Écotoxicologue, Chef de service
de la Règlementation et de la Coopération*

Introduction

La production maraîchère, notamment de fruits et légumes est un secteur agricole vital en Afrique et en particulier au Cameroun en raison de leur valeur nutritive et des revenus importants qu'ils génèrent (Djéto-Lordon et al., 2007). En effet, ce secteur d'activité peut servir de levier pour la diversification agricole et économique en orientant la production vers les marchés locaux ou d'exportations tels que le Gabon et la Guinée équatoriale (Weinberger et Lumpkin, 2007). C'est ainsi que la production de la tomate (*Lycopersicon esculentum*) fait l'objet d'un intérêt majeur au fil du temps pour les pouvoirs publics et les promoteurs agricoles (Wendata, 2016). En 2010, elle occupait la deuxième place après la production de l'oignon (Masa, 2013). Toutefois cette culture est beaucoup plus présente dans les exportations que l'oignon (Wendata, 2016). Tandis que les recettes d'exportation de l'oignon variaient entre 150 et 245 millions de Francs Cfa de 2008 à 2011, celles de la tomate sont passées de 596 millions de Francs Cfa à 795 millions de Francs Cfa dans le même intervalle de temps (Masa, 2013). Par ailleurs, on assiste à une augmentation des superficies cultivables en culture de tomate. De 2006 à 2011, les superficies emblavées en tomate ont augmenté de plus de 80% passant de 5 224 ha à 9 529 ha (Masa, 2013). Il convient toutefois de souligner que la production de tomate comme la majorité des productions de la filière fruits et légumes rencontre de nombreuses difficultés. L'une des plus importantes contraintes à la production de la tomate est la sensibilité aux maladies et aux insectes (Rouamba et al., 2013). A cette contrainte majeure, s'ajoutent des contraintes liées aux coûts élevés des intrants agronomiques, à la gestion des ravageurs et des maladies. En effet, l'utilisation des pesticides chimiques dans la lutte contre les organismes nuisibles des plantes cultivées est très onéreuse et non respectueuse de l'environnement. Cette situation est tellement préoccupante qu'il est impératif de trouver davantage des méthodes de traitement palliatives à ces problèmes. C'est dans ce cadre que de nouvelles molécules insecticides issues des plantes locales ont été testées et mises au point (Rouamba et al., 2013). Il est à noter que la plupart des variétés de tomate sont sensibles aux attaques des insectes ravageurs qui sont les principales causes de pertes de rendement (Ryckewaert et Fabre, 2001). En outre, il existe très peu d'informations sur les insectes nuisibles à la culture de la tomate au Cameroun et la connaissance des paramètres agronomiques de celle-ci est très capitale pour une maîtrise de la production à grande échelle, ce qui permettra de satisfaire la demande locale et sous régionale, puisque le Cameroun est considéré comme le poumon agricole de l'Afrique Centrale.

Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude était d'évaluer l'efficacité des extraits aqueux de *Tithonia diversifolia* et de *Nicotiana tabacum* sur la croissance et le développement de la tomate de la variété Rio Grande dans la réserve forestière de Mbalmayo.

Matériel et méthode

Le matériel végétal était constitué des plants de tomate obtenus à partir des semences de la variété Rio Grande, des feuilles fraîches de *N. tabacum* (Figure 1 A) et de *T. diversifolia* (Figure

1 B) à partir desquelles ont été préparées les solutions à tester. Quant au matériel de traitement phytosanitaire utilisé comme témoin de référence, il était constitué d'un insecticide-acaricide de synthèse à base d'abamectine.

Figure 1 :



A : Feuilles fraîches de *N. tabacum*



B : Feuilles fraîches de *T. diversifolia*

Le dispositif expérimental était constitué de 24 parcelles répartis dans 08 blocs de 03 sous-unités complètement randomisés. 08 traitements ont été appliqués, à savoir, le produit de référence (Pr) à la dose de 33 ml par pulvérisateur de 15 litres d'eau, les extraits aqueux de feuilles de *N. tabacum* Ta (30%), Ta (40%), Ta (50%) et de *T. diversifolia* Ti (30%), Ti (40%), Ti (50%) et enfin un témoin absolu (Tnt). Les observations ont porté à 18, 32 et 46 jours après repiquage (Jar) sur les paramètres agronomiques de la tomate en fonction des traitements. Après collecte des données, les analyses ont été effectuées à l'aide du logiciel R (version 3.0.2, 2013) et les résultats appréciés au seuil de 5%.

Résultats

Les études ont porté, en fonction des traitements, sur (i) le nombre, la longueur et la largeur des feuilles, (ii) la variation de la surface foliaire, (iii) la hauteur et le diamètre des plants, (iv) l'état de développement des plants et enfin (v) la production et le rendement. Toutefois, dans cet extrait, nous ferons uniquement mention des résultats portant sur l'état de développement des plants ainsi que la production et le rendement.

De l'état de développement des plants de tomate

Tableau 1 : Estimation de l'état de développement des plants (E.D.= Etat de développement (1 à 5) ; 1 = très mauvais ; 2 = mauvais ; 3 = moyennement bon ; 4 = bon ; 5= très bon).

La croissance de la tomate est passée de l'état «très mauvais» pour le Tnt à «mauvais» pour Ta (30) puis à «moyennement bon» pour Ta (40) et ti (40) et enfin à «bon» pour les traitements Ta (50), Ti (50) et Pr (33ml). Plus la dose de l'extrait augmentait, la croissance et le développement des plants étaient meilleurs. Ce résultat explique la grande sensibilité de la tomate vis-à-vis de son environnement, des facteurs biotiques et édaphiques. Les extraits de plantes protègent les plants de tomate, leurs assurent un meilleur développement, une bonne performance se traduisant par la qualité des fruits et du rendement. Ces résultats

Traitements	E.D (1 à 5)	Observations
PR (33)	4,85±2,38	Bon
Ta (50)	4,82±2,22	Bon
Ti (50)	4,71±2,12	Bon
Ta (40)	3,80±1,45	Moyennement Bon
Ti (40)	3,68±1,32	Moyennement Bon
Ta (30)	2,03±1,02	Mauvais
Ti (30)	1,98±0,38	Très Mauvais
TNT	1,33±0,33	Très Mauvais

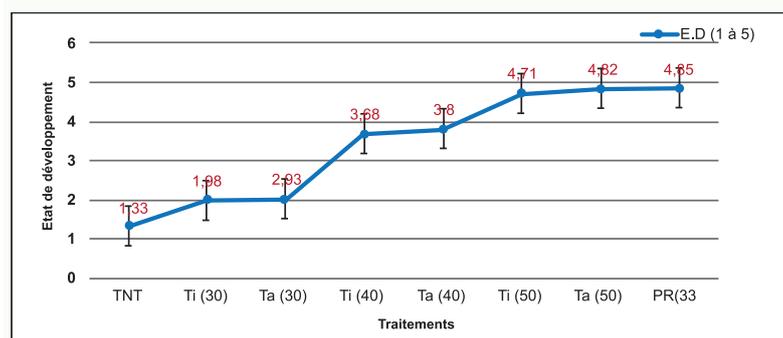


Figure 2 : Croissance des plants de tomate en fonction des traitements

De la production et du rendement

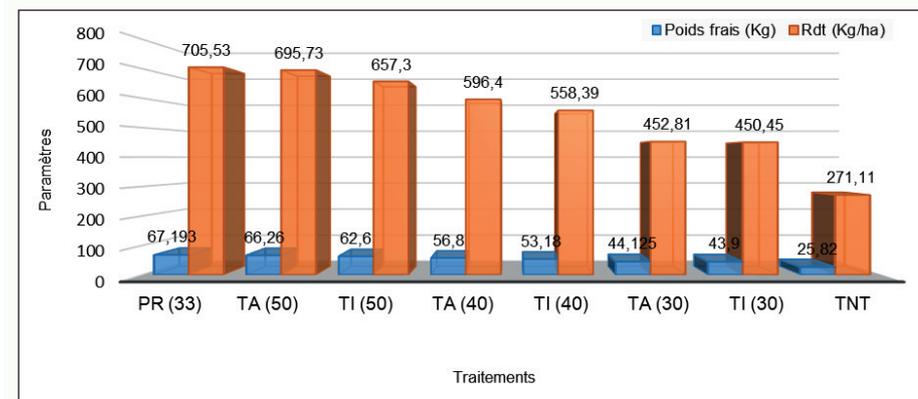


Figure 3 : Production et rendement en fonction des traitements

Les extraits de plantes protègent les plants de Le poids frais de tomate a considérablement varié d'un traitement à un autre, suite à la pression parasitaire, soient 25 820 pour le Tnt, 66 260 et 62 600 kg pour Ta (50) et Ti (50) respectivement (figure 3). Quant au rendement, il a augmenté d'un traitement à l'autre, en fonction du type d'extrait et de la dose. On assiste à 695,73 et 657,3 kg/ha pour Ta (50) et Ti (50) et 596,4 et 558,39 kg/ha pour Ta (40) et Ti (40) respectivement. En comparant tous ces traitements avec le TNT, on observe des différences significatives p=0,0001. Harouna et al. (2019) en utilisant les extrait d'huile de Neem, ont obtenu des résultats semblables. Par ailleurs, l'action des insectes en cas de forte pullulation, combinée à d'autres paramètres biotique et abiotique (Voula et al., 2018) sont un frein à l'épanouissement de la plante et du producteur aux moyens modestes (Voula et al., 2020).

corroborent ceux de Manal et al. (2017) qui ont amélioré les performances de la tomate en testant les extraits de quatre plantes médicinales et aromatiques à savoir Lavandula officinalis, Thymus vulgaris, Cymbopogon citratus et Melissa officinalis et se positionnent ainsi comme une solution à la production de la tomate et bien d'autres fruits et légumes. D'une manière générale, ces extraits augmentent la taille des plantes, réduisent le nombre d'avortement des fleurs, multiplient le nombre de fruits par plant et accroissent également la biomasse de fruits.

Conclusion

Cette étude avait pour but de contribuer à l'amélioration des performances agronomiques de la tomate. Les résultats obtenus, ont montré que la tomate est très sensible aux attaques de différents ravageurs et maladies. Elle a besoin d'un suivi particulier et régulier pour avoir de meilleurs rendements en milieu naturel. La fréquence de traitements et la dose élevée permettent d'obtenir davantage de bons rendements. En outre, l'extrait de Nicotiana tabacum a présenté de meilleurs résultats que l'extrait de Tithonia diversifolia en termes de

développement et de rendement à l'hectare. Car, il a permis de limiter l'expansion des insectes dans les parcelles de tomate. Ces résultats sont très satisfaisants et encourageants parce que les extraits de plantes utilisés sont faciles à obtenir et facile à utiliser. En plus, ces extraits sont respectueux de l'environnement. Au terme de cette étude, des perspectives se dégagent afin d'améliorer la production de la tomate, c'est-à-dire : (i) poursuivre les investigations sur les insectes nuisibles de tomate en fonction des saisons, (ii) évaluer les différentes méthodes de protection de la tomate contre les principaux insectes nuisibles rencontrés, (iii) vulgariser l'utilisation des extraits de plantes pour la lutte contre les insectes et maladies de la tomate, (iv) identifier les différents métabolites contenus dans ces extraits de plantes, puis, (v) vérifier si certains n'ont pas un effet toxique sur l'Homme.

* Extrait de l'article Int. J. Biol. Chem. Sci. 16(3): 1253-1268, June 2022 ; Evaluation de l'effet insecticide de certaines plantes locales sur les performances agronomiques de la tomate dans la réserve forestière de Mbal Mayo (Cameroun)

W. E. Ngando^{1,2}, M. J. E. Essouma^{1,2}, V. A. Voula^{1,2}, O. J. S. Ondoua^{1,2}, Y. T. Djoah^{1,2}, L. T. Ngartoubam², A. O. Onana¹ et B. Z. Zing^{1,2}
¹ Institute of agricultural research for development (Irad). P. O. Box 2123 Yaoundé, Cameroon.
² University of Yaoundé I, Faculty of Sciences. P. O. Box 812 Yaoundé, Cameroon.

6ème session ordinaire d'homologation des pesticides

Une cinquantaine de dossiers attendus

La 5ème session ordinaire d'homologation des pesticides d'Afrique centrale s'est tenue les 5 et 6 décembre 2023, à Brazzaville (République du Congo). Les travaux avaient porté sur l'examen de trente-six dossiers de demande d'homologation.



Au terme de cette Session, les résultats ci-après ont été obtenus : 21 pesticides homologués ; 10 pesticides provisoirement autorisés pour la vente ; 4 demandes maintenues en étude ; 1 demande rejetée.

Pour le compte de cette année, Ndjamena abritera la 6ème session d'homologation du 19 au 21 novembre 2024. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 18 octobre. Au cours de cette session, une cinquantaine de dossiers sont attendus.

Départ à la retraite

Un vibrant hommage rendu à Mbairabé Romaye



M. Mbairabé (g) recevant le cadeau des mains du Dg/cpac, M. Mbourou J.G. (d)

La direction générale du Cpac a organisé une cérémonie d'aurevoir, à l'attention de Mbairabé Romaye, chef de service des affaires juridiques, admis à faire valoir ses droits à la retraite. La cérémonie a eu lieu dans la salle des conférences du Cpac et rehaussée par la présence du directeur général (Dg) du Cpac Mbourou Jeannot Ghislain.

«Après plusieurs années de bons et loyaux services rendus à la Communauté, vous êtes amenés, conformément à la loi, à faire valoir vos droits à la retraite. Cette cérémonie a été voulue pour vous témoigner notre reconnaissance, au regard de votre immense contribution à la mise en place du Cpac et à la gestion des pesticides en Afrique centrale», a indiqué le Dg.

Il a ensuite souhaité une bonne retraite avec toute l'affection et les pensées du Cpac pour cette nouvelle vie qui démarre. Pour sa part, Mbairabé Romaye a formulé des mots de remerciements à l'endroit de l'ensemble du personnel pour l'hommage à lui rendu, précisant que son départ est pour lui quelque chose d'irréel. Les dix années passées au Cpac représentent pour lui une période exceptionnelle d'accomplissement de soi pour tous les challenges auxquels il a participé dans l'édification de cette institution communautaire.

Il a, par la suite, adressé particulièrement ses remerciements à l'endroit du Dg, qui n'a ménagé aucun effort pour lui permettre de partir à la retraite dans de meilleures conditions.

C'est par la remise du cadeau des mains du Dg du Cpac suivie d'une photo de famille que la cérémonie a pris fin au grand bonheur de tous.

Obsèques de Bernard Boutsika Ngavet

Hommages de la Communauté

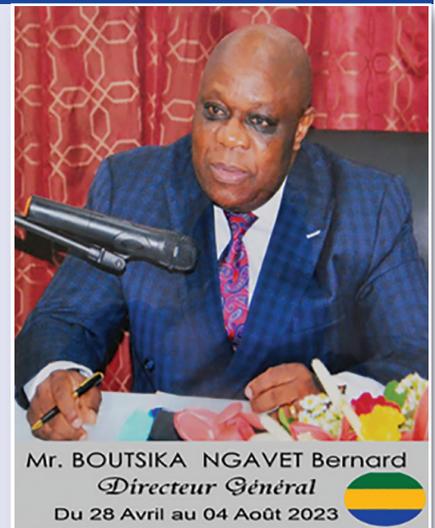
Suite au décès brusque de Monsieur Bernard Boutsika Ngavet, l'ancien Directeur Général du Cpac, survenu le 04 août 2023 à Yaoundé au Cameroun, une forte délégation de la Cemac conduite par le Commissaire en charge des infrastructures Monsieur Libengue Francial, représentant le Président de la Commission ainsi qu'une délégation du Cpac, des premiers responsables des Institutions spécialisées installées au Gabon a rendu le 07 septembre 2023 un dernier hommage en faisant le déplacement de Ntoum par Libreville au Gabon.

L'événement de corps, transfert de la dépouille de Yaoundé à Libreville

Les obsèques de l'ancien directeur général du Cpac, ancien Secrétaire Exécutif adjoint de la Cebevirha, se sont déroulées à Ntoum une banlieue de Libreville. C'est au nom de toute la Communauté que le représentant du Président de la Commission a pris la parole pour rendre un hommage mérité à l'illustre défunt Bernard Boutsika Ngavet. Pour la Commission de la Cemac, il était une personnalité emblématique, parmi les premiers responsables des Institutions Spécialisées de la Cemac et un fervent artisan de la construction de la Cemac moderne.

Bernard Boutsika Ngavet est né le 14 juillet 1961 à Djokaye à Franceville au Gabon, il était ingénieur agro économiste et enseignant d'universités. Parmi les

fonctions occupées il a été tour à tour : Enseignant à l'Université des sciences et techniques de Masuku (Ustm) à Franceville au Gabon, occupé les fonctions de conseiller dans plusieurs cabinets ministériels, conseiller du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural, Conseiller en charge de l'Économie sociale au ministère de l'Économie sociale et de l'Artisanat, conseiller, chargé des initiatives économiques et du suivi des politiques sectorielles au ministère des Pme de l'Économie sociale et de la lutte contre la pauvreté ; Directeur des relations extérieures de l'Université des sciences et techniques de Masuku et chargé des stages, conseiller, Chef de Département Agriculture, Élevage et pêche au cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Conseiller, Chef de Département Agriculture, Élevage et programme Graine au cabinet du Premier



ministre, Chef du Gouvernement. A participé à plusieurs stages et séminaires dans les domaines aussi variés du développement rural, des politiques publiques de développement.

De novembre 2017-avril 2023 : Secrétaire exécutif adjoint de la Cebevirha, puis d'avril 2023 - août 2023 : Directeur général du Comité Inter-Etats des pesticides d'Afrique Centrale au Cameroun à Yaoundé au moment de son décès.

Bernard Boutsika Ngavet a été inhumé le 08 septembre 2023 dans la stricte intimité familiale.